

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 octobre 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**MANDATE** M. le Maire pour contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine un emprunt de 15 000 € pour financer les dépenses inhérentes aux travaux d'implantation d'un terrain multisports sur l'aire de loisirs.

**DECIDE** de créer trois emplois d'adjoints techniques territoriaux à temps complet, pendant la durée des travaux d'aménagement de la voirie communale.

**VOTE** un crédit de 4 000 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de PUYMIROL pour cinq élèves pierracais qui fréquentent cette école pendant l'année scolaire 2016/2017.

**VOTE** un crédit de 2 100 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de SAINT CAPRAIS DE LERM pour trois élèves pierracais qui fréquentent cette école pendant l'année scolaire 2016/2017.

**VOTE** un crédit de 4 800 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de LAFOX pour huit élèves pierracais qui fréquentent cette école pendant l'année scolaire 2016/2017.

**VOTE** un crédit de 1 200 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de BON-ENCONTRE pour deux élèves pierracais qui fréquentent cette école pendant l'année scolaire 2016/2017.

**DECIDE** d'accorder un droit de servitude à la société ERDF en vue de l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée n°478, lieu-dit « Pont de St Pierre » -  
**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié.

**DECIDE** d'attribuer à l'Association des parents d'élèves de l'école de ST PIERRE une subvention exceptionnelle de 1 550 € au titre de la participation de la commune au financement du voyage scolaire à PARIS, du 30 mai au 1 juin 2017, des élèves de la classe du cycle III.

**ACCEPTTE** le principe de la télétransmission des flux comptables – **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention « Dématérialisation » proposé par le CDG47 –  
**AUTORISE** le paiement au Centre de Gestion 47 des sommes dues.

Le Maire